

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-12-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo et d'équipement
N° de délibération : 12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Le Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 a approuvé la mise en place d'un dispositif de prime pour l'acquisition de vélo et d'équipements permettant de favoriser un usage utilitaire.

Ce dispositif incitatif s'inscrit dans le plan vélo lancé en 2020 au côté d'autres mesures, comme le programme d'animations sur le territoire et la révision du schéma directeur cyclable.

Toute personne habitant ou travaillant sur une commune du Bassin de Pompey peut prétendre à cette prime pour l'achat de matériel neuf ou d'occasion, qu'il s'agisse de vélo, de vélo à assistance électrique, de vélo utilitaire ou d'équipements. L'aide est trois fois plus intéressante pour les personnes dont les revenus sont inférieurs au barème, et peut aller jusqu'à 450€.

Mise en place depuis le 1^{er} septembre 2020, pour une expérimentation en 2020-2021, cette aide a rencontré un vif intérêt avec près de 150 dossiers déposés et près de 25 000 € de primes et surprimes équipement accordées.

Un grand nombre de demandes d'aide concernent des vélos classiques, une majorité concerne en effet l'achat de vélos à assistance électrique. Même si seulement 3 vélos d'occasion ont été subventionnés, l'ouverture du dispositif à ce type de matériel permet de participer au développement de la filière de réemploi et représente une opportunité pour les ménages les plus modestes, leur permettant de supporter un reste à charge moins important.

Les personnes qui ont sollicités ces primes résident en majorité dans les communes du Bassin de Pompey, même si 8% des dossiers ont été déposés par des personnes habitant en dehors du territoire mais travaillant sur le Bassin de Pompey, inscrivant cette démarche dans le Plan de Déplacement Inter Etablissements.

Plus de la moitié des bénéficiaires ont bénéficié d'une bonification de la prime en fonction de leurs conditions de ressources, témoignant de la vocation sociale du dispositif.

Concernant les pratiques de mobilité, 60% des bénéficiaires vont utiliser ce vélo pour leur déplacement quotidien, tandis que 40% d'entre eux n'auraient pas acheté de vélo sans la prime.

Fort de ce constat et de la réussite de ce dispositif dans sa phase d'expérimentation, il est proposé de maintenir le dispositif d'aide à partir de janvier 2022.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la prolongation, à compter du 1^{er} janvier 2022, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage.

VALIDE la mise à jour du règlement du dispositif précisant notamment le type de matériel éligible, les conditions d'accès, les modalités de sollicitation et le montant des subventions.

AUTORISE le Président à accorder les subventions aux personnes concernées, dans le cadre des dispositions de ce règlement.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC